

Réunion de la CLE du SAGE Seudre n°27
Le 21 mars 2024, de 14h à 16h
Salle Jean RIONDET à ROYAN

Compte-rendu de séance

Rappel de l'ordre du jour

PTGE Seudre

Validation du programme d'actions 2024-2028 du PTGE Seudre

ONG Bleu versant

Présentation de « l'Expédition renversante » sur le bassin de la Seudre – Appel à projets Educ'Eau.

Annexes au compte-rendu

Annexe 1 : Feuilles d'émargement

Annexe 2 : Présentations

Compte-rendu

Introduction de la réunion

Pascal FERCHAUD, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Seudre remercie les membres présents de leur participation.

Il introduit la réunion en présentant l'ordre du jour et précise qu'il est prévu de clôturer la séance à 16h00

Il indique que la séance est enregistrée et invite les participants, lorsqu'ils souhaitent s'exprimer, à le faire dans les micros mis à leur disposition et à se présenter, ceci afin de faciliter la rédaction du compte-rendu.

Il propose l'adoption du Procès-verbal de la dernière CLE n°26 du 20 juin 2023.

En l'absence de remarques, et après vote, le Procès-verbal de la CLE n°26 est adopté à l'unanimité.

Pascal FERCHAUD rappelle qu'un Bureau a eu lieu le 11 mars 2024 afin de préparer la présente Commission locale de l'eau. Il passe la parole à Anaïs LUCAS et Clément BERACOCHEA pour la présentation du point n°1.

Point n° 1 : Validation du programme d'actions 2024–2028 du PTGE Seudre

Anaïs LUCAS remercie le Président et se présente à l'assemblée en précisant qu'elle remplace Claire BLONDEL sur l'animation du PTGE Seudre au sein du SMBS.

Clément BERACOCHEA du SYRES17 et co-animateur du PTGE Seudre commence la présentation. Il rappelle le contexte du PTGE Seudre depuis 2017 et les temps forts qui ont ponctué la démarche jusqu'à aujourd'hui (mars 2024).

Anaïs LUCAS enchaîne sur la structuration du programme d'actions et présente les grands leviers d'actions identifiés dans l'Instruction gouvernementale du 7 mai 2019. Elle précise que les actions figurant dans les différents leviers émanent d'un important travail de concertation à travers l'organisation de groupes de travail réunissant un large panel d'acteurs et usagers concernés par la ressource en eau, afin de co-construire le présent programme d'actions.

Anaïs LUCAS présente le levier n°1 intitulé « *gouvernance et communication sur le PTGE* ». Elle présente le tableau de synthèse récapitulant les intitulés des cinq actions figurant dans ce levier.

Elle balaye rapidement le contenu des actions de gouvernance et demande s'il y a des remarques ou si certains souhaitent rentrer dans le détail de certaines fiches.

Aurélié LASSUS-DEBAT qui représente le PNM de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (OFB), prend la parole et demande à propos du tableau de bord si celui-ci est dédié au suivi de l'avancement des actions ou pour évaluer l'efficacité des actions.

Anaïs LUCAS répond que ce tableau de bord a pour vocation de suivre la mise en œuvre des actions sur les 5 ans du programme, à travers à la fois des indicateurs et des descripteurs pour évaluer leur efficacité et ainsi choisir de reconduire ou non les actions dans le prochain programme (après 2028).

Anaïs LUCAS balaye ensuite rapidement le contenu des actions de communication de ce levier, et invite à nouveau les personnes qui ont des remarques sur ce levier à les formuler.

Aurélie LASSUS-DEBAT prend la parole et souligne que les temps de sensibilisation qui sont proposés (fiche-action COM 2) seront peut-être à croiser avec l'animation du réseau des Aires protégées portée au sein du PNM. Il y a un certain nombre d'écoles et de scolaires qui participent dans le cadre des AME et certains projets portés par les écoles peuvent être en lien avec cette action du PTGE. Elle complète en proposant de faciliter la mise en contact avec la personne en charge de cette animation au PNM.

Jean PROU du Conseil départemental de la Charente-Maritime, rebondit sur les remarques formulées par Aurélie LASSUS-DEBAT et souhaite revenir sur l'objectif général du programme d'actions. Il demande s'il y a une obligation de résultats qui est recherchée ou si c'est une obligation de moyens. Il complète en demandant si le tableau de bord vise le suivi des moyens qui sont mis en œuvre ou s'il doit permettre de juger l'efficacité du programme d'actions au regard des résultats observés et pas seulement des moyens mis en œuvre.

Anais Lucas confirme qu'il s'agit bien d'un tableau de bord qui vise à juger les moyens mis en œuvre ainsi que l'efficacité du programme d'actions (à travers des indicateurs précis, chiffrés dans la mesure du possible), par rapport à l'objectif premier qui est de résorber le déficit quantitatif du bassin. Elle rappelle que cette première version constitue un programme d'actions dites « sans regrets » en l'absence d'une nouvelle étude visant à déterminer des Volumes prélevables (Vp) sur le bassin. Elle rappelle que les co-porteurs et les acteurs du territoire ont souhaité engager les actions pouvant l'être, et ce sont ces actions qui seront évaluées à l'issue du programme en 2028, dans leur contribution à résorber le déficit quantitatif.

Jean PROU complète sa question et demande si ce programme tient compte des difficultés liées au changement climatique ou plutôt des incertitudes qui en découlent. Il demande comment le tableau de bord va pouvoir tenir compte de ces incertitudes si celles-ci sont difficilement quantifiables et si une analyse critique sera menée.

Anais LUCAS confirme que les incertitudes sont réelles et précise qu'il existe des chiffres permettant d'estimer les projections sur le bassin de la Seudre. Elle souligne que la rédaction des fiches-actions et des objectifs qui y sont assignés et des résultats escomptés, tiennent compte de ces projections. Elle complète en expliquant que le tableau de bord permettra également d'analyser si les effets du changement climatique ont été suffisamment pris en compte ou s'il sera nécessaire de davantage les appréhender en parallèle de la démarche Seudre 2050-2070 qui sera portée dans le cadre du SAGE Seudre dès 2024.

Pascal FERCHAUD demande s'il y a d'autres remarques avant de procéder au vote de ce levier.

Marie ROUET pour la Fédération de pêche de Charente-Maritime prend la parole et explique se questionner sur les modalités de vote du programme d'actions, partie par partie. Elle précise que la structure compte voter globalement contre l'ensemble du document.

Claire THORIN, bénévole de NE17 prend la suite pour affirmer que NE17 a donné pouvoir à la Fédération de pêche (17) n'ayant pas la possibilité de voter. Elle se questionne également sur les modalités de vote, expliquant que NE17 rendra un avis défavorable de principe sur le PTGE mais que l'association est partie prenante sur le premier volet pour participer à la sensibilisation des jeunes publics. Elle précise à nouveau que l'avis rendu sur le document présenté ce jour émane d'une position de principe.

Pascal FERCHAUD répond que les modalités de validation n'ont pas été définies au début de séance mais qu'il avait été envisagé de voter par levier. Il souligne que NE17 a été associé à la démarche, mais que l'annonce de cette position de principe est gênante et non habituelle dans cette assemblée. Il explique que sur le territoire, le travail se fait de concert en associant tout

le monde et regrette cette position défavorable et souligne que ce recul symbolique annoncé sera pris en compte.

Marie ROUET explique que l'ordre du jour mentionnait une validation sans préciser les modalités de celle-ci et que si elles avaient été annoncées, il aurait été possible de travailler avec les élus en amont. Elle expose ensuite les remarques de la fédération de pêche (17) en soulignant un manque de lisibilité dans la globalité des actions : sur le volume financier global, sur les économies d'eau globales dans un tableau de synthèse, sur la priorisation des actions. Elle affirme que ces éléments manquent dans le document.

Pascal FERCHAUD affirme que le vote se fera bien par leviers tout en identifiant les actions qui posent problème au sein des leviers.

Anais LUCAS propose un vote intermédiaire en lien avec la première fiche action GOUV 1 « Animer le PTGE et mobiliser les instances pour rendre compte du suivi des actions ». Il s'agit de déterminer une identité visuelle pour la démarche du PTGE à travers un logo « PTGE Seudre ». Des propositions sont affichées sur le diaporama et soumises au vote.

Françoise DE ROFFIGNAC qui représente le SMIDDEST s'interroge sur les propositions qui semblent ne pas intégrer les remarques formulées en bureau de la CLE. Par exemple, le logo de droite pour lequel il avait été proposé d'intégrer du marron pour signifier que l'eau est en lien avec la terre. Elle souligne également que la couleur verte manque de lisibilité d'où la proposition du marron.

Pascal FERCHAUD répond que les couleurs correspondent à la charte graphique du SMBS et que si celle-ci doit être revue, cela impliquera des frais supplémentaires.

Françoise DE ROFFIGNAC répond qu'elle comprend mieux le choix des couleurs au regard de la charte graphique et que cela fait sens.

Pascal FERCHAUD propose à la CLE de choisir entre les 3 propositions de logos.

Résultats du vote :

- Logo 1 : 2 voix
- Logo 2 : 2 voix
- Logo 3 : 12 voix

Le logo 3 est adopté à la majorité.

Pascal FERCHAUD propose à la CLE de passer au vote du levier 1 « *gouvernance et communication* » du PTGE Seudre.

Résultat du vote :

Pour : 14
Contre : 2
Abstention : 0

Le levier 1 « *gouvernance et communication* » du PTGE Seudre est validé.

Claire THORIN prend la parole pour expliquer la position de NE17 en défaveur de ce levier. Il s'agit d'un document incomplet et NE17 estime qu'il n'est pas possible de réviser un document incomplet. L'absence de scénarios et de programme de retour à l'équilibre en fait un document vide de sens ce qui conduit à cette position de principe.

Pascal FERCHAUD répond qu'il a été mentionné en introduction que ce document était incomplet et les raisons associées.

Anaïs LUCAS rebondit sur l'intervention de NE17 pour rappeler que cette validation d'un programme d'actions « sans regrets » émane directement de la volonté des usagers du bassin de la Seudre qui souhaitent, malgré l'absence de scénarios de retour à l'équilibre, engager les actions qui pouvaient l'être et assurer la continuité de la démarche. Elle précise par ailleurs que ce sont ces motivations qui ont conduit à proposer une validation du présent programme tout en précisant qu'il était incomplet et avait vocation à être enrichi.

Marie ROUET explique que cet intitulé de « programme d'actions sans regrets » ne se traduit pas vraiment dans le document hormis dans l'introduction, et le titre ne le mentionne pas. Elle estime qu'il y a un manque de transparence pour les acteurs ne siégeant pas dans cette assemblée.

Pascal FERCHAUD répond que s'il faut continuer à communiquer dessus, ce sera fait. Il précise néanmoins le besoin d'avancer, et que l'attente des éléments manquants aurait fait reculer la démarche.

Gabrielle GALIPAUD qui représente le groupe ISIDORE prend la parole. Elle précise venir ici pour la première fois et aurait souhaité un contexte et un résumé général des actions avant de les voter, en précisant ne pas avoir reçu le document en préalable.

Pascal FERCHAUD répond que le document a été envoyé dans les courriers d'invitation.

Gabrielle GALIPAUD répond ne pas l'avoir reçu et ne pas avoir eu plus de détails sur la réunion du jour.

Clément BERACOCHEA précise que la présentation permettra de revenir sur les actions et Jean-Philippe DAVID ajoute qu'il est compliqué de résumer en quelques minutes les sept ans de travail ayant permis d'aboutir à ce document concerté.

Anaïs LUCAS complète en confirmant pouvoir transmettre le document à ISIDORE à l'issue de la réunion.

Clément BERACOCHEA poursuit la présentation du programme d'actions et introduit le levier 2 « *sobriété et optimisation des usages de la ressource en eau* ».

Françoise DE ROFFIGNAC demande des précisions sur les codes des actions. Clément BERACOCHEA précise la signification des abréviations qui codifient les actions.

Clément BERACOCHEA présente les 2 fiches-actions restantes de ce levier (OPT ENC 1 et OPT IRRIG 1) qui n'ont pas été validées.

Françoise DE ROFFIGNAC précise bien pour l'assemblée que les autres fiches qui figurent dans ce levier, ne seront pas présentées aujourd'hui car elles ont déjà fait l'objet d'une validation en CLE.

Anaïs LUCAS précise à la suite de la présentation de Clément BERACOCHEA que les feuilles de route pour chaque levier figurant dans le diaporama ne sont pas dans le programme d'actions mais pourront être annexées au compte-rendu.

Pascal FERCHAUD demande s'il y a des questions, des remarques.

Hervé TERRIEN de l'ARS Nouvelle-Aquitaine prend la parole et précise que pour la réutilisation d'eaux usées traitées, un certain nombre de réglementations ne sont pas encore fixées et

propose de se mettre à disposition des co-porteurs pour les renseigner au sujet du risque sanitaire fort (risque bactériologique pour les agriculteurs) induit par la REUT. Il insiste sur le besoin d'avoir une attention particulière, et précise ne pas l'avoir particulièrement observé dans les études en cours. Il précise les contraintes liées aux modalités de stockage et les dispositions réglementaires à appliquer.

Pascal FERCHAUD le remercie pour cette intervention sur un sujet important.

Yvette THOMAS qui représente l'UNIMA rebondit sur l'intervention de l'ARS et complète les propos tenus sur les risques encourus pour les agriculteurs.

Pascal FERCHAUD répond que ces éléments ont bien été notés et seront pris en compte dans les réflexions.

Pascal FERCHAUD propose à la CLE de passer au vote du levier 2 « *sobriété et optimisation des usages* »

Résultat du vote :

Pour : 14
Contre : 2
Abstention : 0

Le levier 2 « *sobriété et optimisation des usages* » du PTGE Seudre est validé.

Clément BERACOCHEA poursuit la présentation avec le levier 3 « *stockage et transfert de la ressource en eau* ».

Jean PROU s'interroge sur le lien entre volumes prélevables et la notion de stockage.

Jean-Philippe DAVID répond qu'il y a deux dimensions aux volumes prélevables : des volumes prélevables estivaux avec prélèvement direct dans le milieu pour l'irrigation, et des volumes potentiellement mobilisables l'hiver pour le remplissage des retenues de substitution. Il précise que le travail de modélisation entrepris sur la Seudre a conclu que les prélèvements effectués sur les autres bassins ont une incidence sur le débit de la Seudre, ce qui n'a pas permis d'aboutir à la définition de volumes prélevables estivaux ou hivernaux. Jean-Philippe DAVID explique qu'au regard de ces constats, le SMBS souhaite qu'une étude interbassin soit lancée, dont le processus est en cours, mais prend du temps.

Jean PROU répond qu'il lui semblait avoir lu dans le document que ces volumes prélevables étaient basés sur les besoins exprimés par la profession agricole.

Jean-Philippe DAVID répond que le principe est de définir ce que le milieu peut supporter en termes de stockage. Il y a un besoin exprimé par la profession agricole qui correspond au volume de départ et en fonction de ce que le milieu peut supporter comme prélèvements tout en maintenant les objectifs quantitatifs, on va définir le volume potentiellement stockable. Il précise qu'une interrogation subsiste sur l'adéquation entre le besoin exprimé et le volume potentiellement stockable.

Jean PROU complète son propos en précisant que ce calcul doit se faire en tenant compte du milieu marin.

Jean-Philippe DAVID répond que pour le milieu marin, il n'y a pas à ce jour de débits biologiques. Il y a un travail avec l'EPTB Charente qui est mené pour déterminer des débits biologiques. Mais il n'y a pas de méthode pour le calculer.

Pour définir le volume potentiellement mobilisable l'hiver. On a des débits biologiques qui ont été calculés l'hiver et les besoins des milieux naturels sont intégrés dans ces calculs.

Jean PROU répond qu'il faut avoir ces données pour le côté marin.

Jean-Philippe DAVID répond que c'est l'objet du travail mené actuellement, mais que cela reste complexe, qu'il s'agit d'une étude exploratoire pour laquelle les premiers résultats seront présentés devant cette assemblée.

Jean PROU répond que le PTGE consiste en une approche globale et qu'il faudra tenir compte de ces résultats pour faire évoluer le programme d'actions du PTGE Seudre.

Aurélie LASSUS-DEBAT rebondit en précisant que le PNM est intégré dans les groupes de travail sur la définition sur les débits biologiques. Elle confirme que la définition de débits dans un estuaire n'existe pas encore et nécessite de s'appuyer sur d'autres paramètres qui permettent de définir le besoin de l'estuaire et du milieu marin, notamment les paramètres physico-chimiques. D'autres paramètres pourront être considérés pour permettre de faire le lien entre les besoins du milieu marin et les besoins en amont, pour affiner les volumes prélevables.

Jean PROU répond qu'il faut consulter les usagers notamment les ostréiculteurs : il y a des agriculteurs qui sont capables d'exprimer leur besoin en volume d'eau tout comme il y a les ostréiculteurs qui sont capables de jauger le besoin de salinité.

Aurélie LASSUS-DEBAT répond que les besoins du milieu marin coïncident en général avec les besoins de la profession conchylicole.

Pascal FERCHAUD précise que ce sont des éléments qui sont pris en compte.

Hervé TERRIEN rajoute l'importance de considérer la qualité de l'eau potable.

Peggy GAUTIER d'Eau17 confirme que des projections ont été établies par EAU17 et se dit rassurée de sa prise en compte dans la démarche.

Claire THORIN se questionne sur la maîtrise d'ouvrage pour l'étude sur les volumes prélevables.

Jean-Philippe DAVID répond que le maître d'ouvrage n'est pas encore défini puisqu'il s'agira de mener une étude interdépartementale pour laquelle rien n'est encore officiel en termes de portage et de temporalité.

Christophe JUTAND de l'AEAG répond que l'AEAG considère ce sujet très important et assure que l'objectif sera de réunir l'ensemble des partenaires locaux et acteurs pour envisager le montage et le portage de l'étude avec une gouvernance qui fonctionne. Il précise que la mise à jour du modèle du BRGM impliquera une étude longue sur plusieurs mois, voire plusieurs années.

Pascal FERCHAUD précise qu'il y a une volonté d'avancer et de ne pas attendre que toutes les études soient terminées pour engager des actions.

Jean PROU revient sur le contenu de la fiche STOC 1 et demande si les fonctions de stockage sont prévues aussi pour soutenir les salinités du milieu littoral.

Jean-Philippe DAVID répond que les volumes prélevables sont destinés à l'usage agricole. Pour le soutien d'étiage de la Seudre pour maintenir des salinités dans l'estuaire, il s'agit d'une

réflexion évoquée anciennement et que la réalimentation du milieu marin soit complexe au regard des difficultés à répondre aux usages. Mais c'est une réflexion qui sera creusée.

Dominique TANTIN de l'AAPPMA Seudre Atlantique rappelle que l'objectif premier est le retour à un milieu viable qui fonctionne seul.

Pascal FERCHAUD demande s'il y a d'autres remarques ou commentaires sur ce levier.

Pascal FERCHAUD propose à la CLE de passer au vote du levier 3 « *stockage et transfert de la ressource* »

Résultat du vote :

Pour : 14
Contre : 2
Abstention : 0

Le levier 3 « *stockage et transfert de l'eau* » du PTGE Seudre est validé.

Anaïs LUCAS poursuit la présentation sur le 4^{ème} levier « *solutions fondées sur la nature* ». Elle présente le tableau de synthèse récapitulant les intitulés des cinq actions figurant dans ce levier.

Elle présente rapidement le contenu des actions et demande s'il y a des remarques ou des questions.

Dominique TANTIN indique que le public cible identifié pour ces actions, ce sont les agriculteurs, mais précise qu'il y a aussi des propriétaires riverains et qu'il serait dommage de les écarter, en sachant que certaines parcelles sont intéressantes et parfois inoccupées.

Hervé TERRIEN demande si les « changements de pratiques » incluent le drainage en zone humide.

Anaïs LUCAS répond que l'objet du dispositif de concertation sera de sonder les volontaires et que les propositions de pratiques émanent d'eux pour faciliter leur acceptabilité et leur mise en œuvre.

Pascal FERCHAUD complète en précisant que les travaux s'orientent plutôt vers le reméandrage que le drainage.

Un participant précise que l'intérêt, si on ne draine pas, serait de stocker.

George BERTRAND, maire de Champagnolles, complète que ce problème fait le lien avec celui de la gestion des pelles.

Pascal FERCHAUD répond que ce problème est pris en charge par le SMBS depuis plusieurs années.

Aurélien LASSUS-DEBAT souligne que les SFN sont typiquement des actions qui vont bénéficier au milieu marin, tant sur le volet quantitatif que qualitatif, et cela mériterait d'être souligné davantage dans le PTGE pour appuyer le lien entre ces actions et les effets sur le milieu marin.

Marie ROUET affirme que la structure tiendra sa ligne de conduite conformément à l'avis du conseil d'administration, et votera également contre ce levier bien que cela soit un crève-cœur de voter contre ce type d'actions.

Pascal FERCHAUD demande s'il y a d'autres remarques ou commentaires sur ce levier.

Pascal FERCHAUD propose à la CLE de passer au vote du levier 4 « *solutions fondées sur la nature* »

Résultat du vote :

Pour : 14
Contre : 2
Abstention : 0

Le levier 4 « *solutions fondées sur la nature* » du PTGE Seudre est validé.

Clément BERACOCHEA poursuit la présentation avec le levier 5 intitulé « *transition agro-écologique* ». Il présente le contenu du levier par les grands sous-thèmes et les fiches-actions correspondantes.

Yvette THOMAS demande à quel type d'organisme correspond l'APAD.

Clément BERACOCHEA répond que c'est l'organisme officiel en charge de l'agriculture de conservation des sols.

Yvette THOMAS demande s'ils traitent la question du microbiote du sol en précisant que c'est un aspect fort sur lequel s'orienter pour aller vers moins d'intrants.

Gabrielle GALIPAUD demande au sujet de l'action sur le chanvre s'il est prévu de travailler sur la question des débouchés ou seulement de promouvoir le développement de la culture.

Anaïs LUCAS répond qu'à l'échelle régionale, une filière chanvre est déjà structurée et traite des débouchés. Elle précise que l'idée dans le cadre du PTGE est d'encourager et accompagner cette dynamique localement sur la Seudre.

Aurélie LASSUS-DEBAT demande quels sont les débouchés et notamment les pistes de filière pêche.

Pascal FERCHAUD répond que la Seudre est un territoire où historiquement le chanvre était présent avec de la fabrication de cordage. C'est une plante avec des avantages et des débouchés multiples.

Anaïs LUCAS répond que les deux débouchés étudiés sur la Seudre concernent le secteur du bâtiment et l'alimentation.

Gabrielle GALIPAUD questionne sur l'existence d'une demande suffisante pour augmenter les surfaces de culture du chanvre.

Pascal FERCHAUD répond qu'il faut essayer d'alimenter la demande pour que l'offre évolue.

Dominique TANTIN explique qu'il s'agit de l'isolant numéro 1 possédant tous les atouts, mais nécessitant des déplacements sur de longues distances pour s'approvisionner.

Françoise DE ROFFIGNAC complète les propos en expliquant que le SYMBO fait la coordination et que le Département a choisi d'accompagner l'expérimentation de la filière dans son entièreté, de la production à la transformation, sur la valorisation de la fibre pour l'isolation et de la graine plutôt que la fibre textile puisque ce sont des variétés différentes.

Pascal FERCHAUD précise que des réflexions autour du chanvre sont menées dans le cadre du projet de la Maison de la Seudre.

Christophe JUTAND insiste sur le fait qu'il faut que des structures portent ce type d'activité avec une certaine ossature financière, et qu'il peut s'agir de filières d'avenir importantes.

Gabrielle GALIPAUD demande à propos de l'ACS comment s'articule la destruction des couverts - en parallèle de leur promotion - et si des destructions plutôt mécaniques sont envisagées. Elle demande également la position vis-à-vis de la destruction chimique.

Jean-Philippe DAVID explique que le SMBS n'a pas de position à avoir n'étant pas compétent en la matière, et se réfère au groupe compétent cité, l'APAD ; Le rôle du SMBS est davantage d'animer et fédérer les agriculteurs autour de la volonté de conservation des sols et de les orienter vers les instances compétentes.

Hervé TERRIEN confirme que la mise en œuvre des couverts dans les aires d'alimentation de captages sont nécessaire, en raison du constat d'une meilleure qualité de l'eau à posteriori.

Pascal FERCHAUD demande s'il y a d'autres remarques ou commentaires sur ce levier.

Pascal FERCHAUD propose à la CLE de passer au vote du levier 5 « transition agro-écologique ».

Résultat du vote :

Pour : 14
Contre : 2
Abstention : 0

Le levier 5 « *transition agro-écologique* » du PTGE Seudre est validé.

Pascal FERCHAUD conclut sur le point n°1 et affirme la volonté d'équilibre et de travail commun pour avancer sur les problématiques du territoire.

Marie ROUET demande au regard des remarques formulées en début de séance s'il est possible de produire à la fin du document, un tableau de synthèse reprenant les actions et les économies d'eau associées envisagées, les coûts associés, et les priorisations. Elle précise que cela apporterait une meilleure lisibilité des actions.

Anaïs LUCAS confirme que cette synthèse peut apparaître dans le document du programme d'actions en expliquant qu'un tableau récapitulatif des coûts par actions et par années a été réalisé.

Hervé TERRIEN ajoute que le plan régional santé environnement peut permettre d'aider et soutenir la réalisation des pratiques.

Fabien POUSSIN, directeur du SYRES17 revient sur la remarque du plan de financement évoqué par Marie ROUET et se dit embêté sur l'aspect des économies d'eau dont il n'a pas été possible d'évaluer leur ampleur concernant ces actions dites sans regrets.

Jean-Philippe DAVID confirme que pour plusieurs actions, comme les haies, il n'y a pas la possibilité de chiffrer ces économies d'eau. Des programmes de recherche sont en cours mais il précise que le SMBS n'a pas la compétence pour créer ces connaissances. Il trouve dommage que cet aspect puisse justifier de s'opposer au programme actuel.

Pascal FERCHAUD indique que les attitudes opposées au programme d'actions envoient un mauvais signal et regrette ces positions.

Françoise DE ROFFIGNAC souligne que ce chiffrage arrivera au fur et à mesure et sera examiné par le Département afin de se positionner sur la priorisation des financements apportés aux actions de plantations.

Christophe JUTAND explique que malgré l'incomplétude du travail engagé, l'AEAG souhaitait saluer et féliciter les acteurs du bassin pour le travail accompli au regard des enjeux prégnants et complexes sur le bassin. L'AEAG pourra accompagner les acteurs du bassin sur les différents sujets et répondre à leurs questionnements et interrogations.

Le programme d'actions du PTGE Seudre est validé en CLE.
Pascal FERCHAUD propose de passer au second point de l'ordre du jour.

Point n° 2 : Présentation de l'« Expédition renversante » sur le bassin de la Seudre par l'ONG Bleu versant

Jean-Philippe DAVID introduit le point de présentation de l'Expédition renversante sur la Seudre, qui s'inscrit dans le cadre de l'AAP Educ'Eau et propose aux intervenants de l'ONG Bleu Versant de se présenter.

Barthélémy SCHLUMBERGER se présente et présente son collègue Nicolas RIFFAUD. Il indique le cadre d'intervention de l'ONG Bleu Versant et ses missions autour des impacts et des vulnérabilités liées à l'eau. Il présente le projet qui se déroulera en 2024 et précise avoir pris contact avec les différentes collectivités qui vont accueillir les différentes étapes du projet. Toutefois, il tient préalablement à son intervention à remercier l'assemblée pour la qualité des débats et des échanges qui ont été menés lors de la présentation du programme d'actions du PTGE Seudre.

Barthélémy SCHLUMBERGER présente les objectifs, la scénographie, l'itinéraire proposé, la carte et le déroulé des prochaines étapes. Il précise que l'ONG Bleu Versant ne prendra pas partie, ne défend pas un domaine ou un acteur et veillera à impliquer l'ensemble des publics pour les inciter à creuser le sujet. Il explique que le dispositif associe des approches à la fois culturelles, scientifiques, techniques et pédagogiques, et que la démarche se veut inclusive, solidaire, participative et non clivante.

Il présente le personnage du Géant Bleu et l'étude de son corps comme analogie du bassin versant et de ses problématiques.

Barthélémy SCHLUMBERGER annonce les dates des évènements et les lieux d'accueil au sein des communes du bassin. Il précise les modalités pour le déroulement des évènements et des ateliers.

Pascal FERCHAUD remercie l'ONG Bleu Versant pour la présentation et demande s'il y a des questions.

Christophe JUTAND suggère à l'ONG Bleu Versant de se tourner vers Eau17 pour obtenir des contacts dans les établissements touristiques et hôteliers.

Françoise DE ROFFIGNAC salue la démarche présentée préalablement en commission communication de l'AEAG. Elle constate la concrétisation du projet et se dit satisfaite que le SMBS ait validé la proposition de l'ONG Bleu Versant.

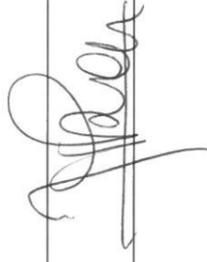
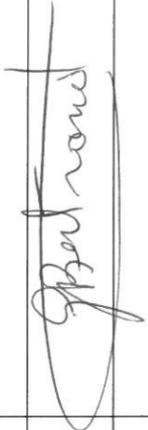
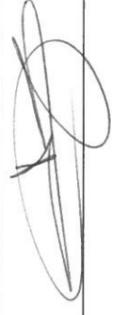
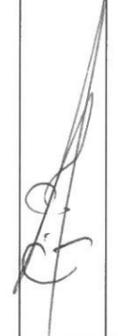
Yvette THOMAS demande si l'ONG a déjà mené ce type de projet et dans combien d'endroits ou s'il s'agit d'une expérimentation.

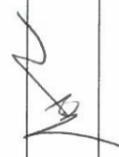
Barthélémy SCHLUMBERGER répond que chaque cas est particulier mais que le modèle sous forme d'itinérance a déjà été expérimenté sur le bassin du Rhône autour de la problématique du risque submersion.

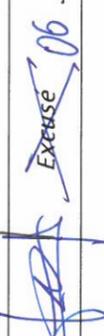
Pascal FERCHAUD demande s'il y a d'autres questions. Il remercie l'ONG pour la présentation.

Clôture de la séance

Pascal FERCHAUD constate que l'ordre du jour est épuisé, il remercie les membres de la CLE de leur présence et de leur participation, et clôture la séance de la 27^{ème} Commission locale de l'eau du SAGE Seudre.

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux				
Nom	Prénom	Structure	Emargement	Pouvoir
JUSTINIEN	Rémy	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		
PROU	Jean	Conseil Départemental de la Charente-Maritime		
ROY	Serge	Commune de Saint Romain de Benet		
GOUGNON	Lysiane	Commune de Sablonceaux		
CHATELIER	Jean-Michel	Commune de Meursac		M. FERCHAUD
GANDEMER	Claude	Commune de Cravans		
SERVENT	François	Commune de Nieulle sur Seudre		
PROU	Cyril	Commune de Saint Germain du Seudre		
BERTRAND	Georges	Commune de Champagnolles		
PROTEAU	Guy	Commune de Bourcefranc-le-Chapus		
PAPINEAU	Joël	Commune de Saint Sornin		
MARY	Guy	Commune de Chaillevette		
PORTIER	Myriam	Commune de l'Eguille-sur-Seudre		
OSTA AMIGO	Laurence	Commune de La Tremblade		
CRETIN	Emmanuel	Commune de Mornac sur Seudre		
GEORGEON	Thierry	Commune de Montpellier de Médillan		
FERCHAUD	Pascal	Commune de Saujon		
DURESSAY	Julien	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique		
GEAY	Jean	Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge viticole		
QUESSON	Jacky	Communauté de Communes de Haute-Saintonge		
BROUHARD	Patrice	Communauté de Communes du Bassin de Marennes		
LYS	Jacques	Syndicat EAU17		
DE ROFFIGNAC	Françoise	Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde		
PUYON	Alain	EPTB Charente		
BRACHET	Anne	Forum des Marais Atlantiques		

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations					
Structure	Nom	Prénom	Emargement	Pouvoir	
Chambre d'Agriculture Région Nouvelle-Aquitaine					
Chambre d'Agriculture de Charente Maritime					
Groupement Qualité Huitre Marennes-Oléron					
Comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes					
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Nouvelle-Aquitaine					
Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques					
Fédération départementale des chasseurs de la Charente-Maritime	NOUET	Flavie		FDPMA	
Nature et Environnement 17					
UFC Que Choisir					
Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge					
Syndicat de la propriété rurale et agricole de la Charente-Maritime	de DOURS	Nicholas			
UNIMA	THOMAS	Yvette			

Collège des représentants de l'état et de ses établissements publics					
Structure	Nom	Prénom	Emargement	Pouvoir	
Préfecture de région Occitanie (coordonateur Adour-Garonne)					
Préfecture de Charente-Maritime					
Agence de l'eau Adour Garonne	JURIAND	Christophe			
Délégation territoriale de l'Agence Régionale de la Santé de Charente-Maritime	TERRIEN	HERVÉ	 EXERCÉ 06.		
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres					
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime	WALON	François			
Direction Départementale de la Protection des Populations de Charente-Maritime					
DIRM Sud Atlantique					
DREAL Nouvelle-Aquitaine					
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	CASSIS-DEBAT	Aurélien			
Direction régionale de l'OFB Nouvelle-Aquitaine					

